

2020-1059
2020-06-12

[Container]

FORZA^{MC} BIO 450

Herbicide Sylvicole

POUR LA SUPPRESSION DES PLANTES LIGNEUSES INDÉSIRABLES ET LES MAUVAISES HERBES
ANNUELLES ET VIVACES DANS LES ZONES D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS ET DES TERRES
BOISÉES

SOLUTION

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : : Glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine)
450 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION **30235**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT ◆ **IRRITANT POUR LES YEUX**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI



Titulaire d'homologation :
FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

CONTENU NET: 10 L
(Additional version with blank contents)

2020-1059

2020-06-12

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- IRRITE LES YEUX.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LE CONTACT PROLONGÉ AVEC LA PEAU.
- SE LAVÉ LES MAINS ET LES AUTRES PARTIES DU CORPS EXPOSÉES APRÈS LE TRAVAIL ET AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER.

BONNES PRATIQUES D'APPLICATION :

- PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS, PORTER DES GANTS ET UNE COMBINAISON ET DES LUNETTES DE PROTECTION.
- LAVÉ IMMÉDIATEMENT LES ÉCLABOUSSURES SUR LA PEAU ET DANS LES YEUX.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Tout contact, par dérive ou application directe, avec la végétation désirable peut gravement endommager ou détruire celle-ci. Éviter tout contact, par dérive ou pulvérisation hors cible, avec la végétation désirable non visée et les habitats sauvages. Ne pas utiliser en serre. Vider le réservoir et nettoyer le pulvérisateur immédiatement après l'utilisation de ce produit. Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. L'utilisation d'eau contenant des particules de sol, telle que l'eau d'un étang ou d'un fossé, peut réduire l'efficacité du traitement. Le traitement d'espèces couvertes d'une épaisse couche de poussière peut également s'avérer peu efficace. Maintenir des zones tampons appropriées autour des zones non visées.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

NOCIF pour les organismes aquatiques. Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques. Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur la faune et la flore aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les solutions de pulvérisation obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou doublés de plastique. NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS DE PULVÉRISATION OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit ou les solutions de pulvérisation peuvent réagir avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

ENTREPOSAGE

2020-1059

2020-06-12

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE. NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, LE COUVERCLE BIEN FERMÉ.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, COMPOSER SANS FRAIS, LE JOUR OU LA NUIT, LE 1-800-331-3148.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

C'est au médecin traitant de décider si on doit faire vomir ou non le patient. Si on fait un lavage, il est suggéré de faire un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Avant de vider l'estomac, il faut tenir compte du risque d'aspiration pulmonaire et de la toxicité. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Un traitement symptomatique est conseillé. C'est au médecin de juger quel traitement convient le mieux, selon les réactions du patient.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES (23 L ou moins)

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

2020-1059

2020-06-12

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AUTRES CONTENANTS

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉVERSEMENTS

En cas de petit déversement, absorber le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** avec de la litière pour chats ou un autre produit absorbant à base d'argile. Balayer le produit déversé ainsi absorbé et le mettre dans un sac en plastique. Pour des instructions sur son élimination, communiquer avec le fabricant. Laver les surfaces — la chaussée, le plancher du camion, le plancher de l'entrepôt, etc. — avec une solution de détergent et d'eau. Ne pas contaminer les cours d'eau en nettoyant les déversements ou les surfaces.

Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 1-800-331-3148

PRÉVENTION DE LA DÉRIVE

ÉVITER LA DÉRIVE. QUAND ON APPLIQUE CE PRODUIT, IL FAUT FAIRE TRÈS ATTENTION DE NE PAS CAUSER DE DÉGÂTS AUX PLANTES DÉSIRABLES ET AUX CULTURES.

Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver, parce que même une quantité minimale de solution de pulvérisation peut gravement endommager ou détruire les cultures, les plantes et les autres endroits d'à côté non visés par le traitement ou peut avoir d'autres conséquences non voulues. N'appliquer que lorsque la vitesse du vent est conforme aux normes locales et/ou provinciales. Ne pas appliquer quand les autres conditions climatiques, y compris un vent faible, sont favorables à une dérive importante. Lors de la pulvérisation, éviter d'utiliser une pression et un type de buse qui produiront de fines particules (brouillard) plus susceptibles de dériver.

NOTA : Si on n'utilise pas ce produit conformément à la présente étiquette, il peut causer des blessures aux personnes, aux animaux ou des dommages aux cultures ou d'avoir d'autres conséquences non voulues. Pour éviter les déversements et la contamination, tenir le contenant fermé. Nettoyer les pièces du pulvérisateur aussitôt après avoir utilisé ce produit en le rinçant bien à l'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ni en nettoyant le matériel.

AVIS À L'UTILISATEUR :

2020-1059

2020-06-12

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{MC} **FORZA BIO 450** est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

2020-1059
2020-06-12

[Booklet]

FORZA^{MC} BIO 450

Herbicide Sylvicole

POUR LA SUPPRESSION DES PLANTES LIGNEUSES INDÉSIRABLES ET LES MAUVAISES HERBES
ANNUELLES ET VIVACES DANS LES ZONES D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS ET DES TERRES
BOISÉES

SOLUTION

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine)
450 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION **30235**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT ◆ **IRRITANT POUR LES YEUX**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

Titulaire d'homologation :
FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

CONTENU NET: 10 L

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉCAUTIONS	(Printer insert page # here)
	1.1	PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
	1.2	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
	1.3	RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES
	1.4	ENTREPOSAGE
2	PREMIERS SOINS	
	2.1	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE
3	RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	
4	ÉLIMINATION	
	4.1	CONTENANTS RECYCLABLES (23 L ou moins)
	4.2	CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES
	4.3	AUTRES CONTENANTS
5	DÉVERSEMENTS	
6	PRÉVENTION DE LA DÉRIVE	
7	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT ET SON APPLICATION	
8	AVIS À L'UTILISATEUR	
9	INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET D'APPLICATION	
	9.1	MÉLANGE
	9.2	APPLICATION
10	MATÉRIEL D'APPLICATION	
	10.1	PULVÉRISATEURS AÉRIENS
	10.2	PULVÉRISATEURS À RAMPE
	10.3	PULVÉRISATEURS SANS RAMPE
	10.4	PULVÉRISATEURS À DOS, À MAIN ET À VOLUME ÉLEVÉ
	10.5	HUMECTEURS À BROSSES, À CORDES ET À ROULEAUX
	10.6	NÉBULISATEURS
11	VÉGÉTATION DÉTRUITE	
	11.1	GRAMINÉES VIVACES ET CYPÉRACÉES DÉTRUITES
	11.2	DICOTYLÉDONES VIVACES DÉTRUITES
	11.3	BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES DÉTRUITS
12	MODE D'EMPLOI	
	12.1	USAGES RESTREINTS : AMÉNAGEMENT DES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES
		12.1.1 Préparation des sites
		12.1.2 Dégagement des conifères

2020-1059

2020-06-12

- 12.2 USAGES NON RESTREINTS : AMÉNAGEMENT DES TERRES BOISÉES
 - 12.2.1 Préparation des sites (au sol seulement) et lutte contre la végétation sur les bords des chemins forestiers (au sol seulement) et dans les emprises
 - 12.2.2 Dégagement des conifères (au sol seulement)
- 12.3 PULVÉRISATIONS DIRIGÉES
 - 12.3.1 Dégagement des conifères
 - 12.3.2 Dégagement des feuillus (au sol seulement)
- 12.4 PÉPINIÈRES FORESTIÈRES (au sol seulement)
- 12.5 TRAITEMENTS SÉLECTIFS
 - 12.5.1 Traitement par humectation
 - 12.5.2 Traitement par injection
 - 12.5.3 Traitement des souches ou de surface

13 TABLEAU DES DOSES ET DES USAGES DE FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

1 PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- IRRITE LES YEUX.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LE CONTACT PROLONGÉ AVEC LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LES AUTRES PARTIES DU CORPS EXPOSÉES APRÈS LE TRAVAIL ET AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER.

BONNES PRATIQUES D'APPLICATION :

- PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS, PORTER DES GANTS ET UNE COMBINAISON ET DES LUNETTES DE PROTECTION.
- EN CAS DE PROJECTION SUR LA PEAU OU DANS LES YEUX, SE LAVER IMMÉDIATEMENT.

1.1 PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Tout contact, par dérive ou application directe, avec la végétation désirable peut gravement endommager ou détruire celle-ci. Éviter tout contact, par dérive ou pulvérisation hors cible, avec la végétation désirable non visée et les habitats sauvages. Ne pas utiliser en serre. Vider le réservoir et nettoyer le pulvérisateur immédiatement après l'utilisation de ce produit. Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. L'utilisation d'eau contenant des particules de sol, telle que l'eau d'un étang ou d'un fossé, peut réduire l'efficacité du traitement. Le traitement d'espèces couvertes d'une épaisse couche de poussière peut également s'avérer peu efficace. Maintenir des zones tampons appropriées autour des zones non visées.

1.2 DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

2020-1059

2020-06-12

NOCIF pour les organismes aquatiques. Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques. Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur la faune et la flore aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

1.3 RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les solutions de pulvérisation obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou doublés de plastique. NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS DE PULVÉRISATION OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit ou les solutions de pulvérisation peuvent réagir avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

1.4 ENTREPOSAGE

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE. NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, LE COUVERCLE BIEN FERMÉ.

2 PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2.1 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, COMPOSER SANS FRAIS, LE JOUR OU LA NUIT, LE 1-800-331-3148.

3 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

C'est au médecin traitant de décider si on doit faire vomir ou non le patient. Si on fait un lavage, il est suggéré de faire un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Avant de vider l'estomac, il faut tenir compte du risque d'aspiration pulmonaire et de la toxicité. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Un traitement symptomatique est conseillé. C'est au médecin de juger quel traitement convient le mieux, selon les

2020-1059
2020-06-12
réactions du patient.

4 ÉLIMINATION

4.1 CONTENANTS RECYCLABLES (23 L ou moins)

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

4.2 CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

4.3 AUTRES CONTENANTS

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

5 DÉVERSEMENTS

En cas de petit déversement, absorber le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** avec de la litière pour chats ou un autre produit absorbant à base d'argile. Balayer le produit déversé ainsi absorbé et le mettre dans un sac en plastique. Pour des instructions sur son élimination, communiquer avec le fabricant. Laver les surfaces — la chaussée, le plancher du camion, le plancher de l'entrepôt, etc. — avec

2020-1059

2020-06-12

une solution de détergent et d'eau. Ne pas contaminer les cours d'eau en nettoyant les déversements ou les surfaces.

Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 1-800-331-3148.

6 PRÉVENTION DE LA DÉRIVE

ÉVITER LA DÉRIVE. QUAND ON APPLIQUE CE PRODUIT, IL FAUT FAIRE TRÈS ATTENTION DE NE PAS CAUSER DE DÉGÂTS AUX PLANTES DÉSIRABLES ET AUX CULTURES.

Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver, parce que même une quantité minimale de solution de pulvérisation peut gravement endommager ou détruire les cultures, les plantes et les autres endroits d'à côté non visés par le traitement ou peut avoir d'autres conséquences non voulues. N'appliquer que lorsque la vitesse du vent est conforme aux normes locales et/ou provinciales. Ne pas appliquer quand les autres conditions climatiques, y compris un vent faible, sont favorables à une dérive importante. Lors de la pulvérisation, éviter d'utiliser une pression et un type de buse qui produiront de fines particules (brouillard) plus susceptibles de dériver.

NOTA : Si on n'utilise pas ce produit conformément à la présente étiquette, il peut causer des blessures aux personnes, aux animaux ou des dommages aux cultures ou d'avoir d'autres conséquences non voulues. Pour éviter les déversements et la contamination, tenir le contenant fermé. Nettoyer les pièces du pulvérisateur aussitôt après avoir utilisé ce produit en le rinçant bien à l'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ni en nettoyant le matériel.

7 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT ET SON APPLICATION

Le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** est un herbicide liquide hydrosoluble non sélectif et non résiduel qui contient, par litre, 450 g de glyphosate (équivalent acide) sous forme de sel d'isopropylamine. Utilisé aux doses appropriées, il détruit les espèces végétales indésirables indiquées sur l'étiquette ou en arrête la croissance, dans les programmes de dégagement des conifères et des feuillus ainsi que dans d'autres sites forestiers.

Ce produit est absorbé par le feuillage, puis diffusé dans toute la plante jusqu'au système racinaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduels, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des mauvaises herbes annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 14 jours chez les mauvaises herbes vivaces et les broussailles ligneuses. Consulter la section **11** pour une liste de la végétation indésirable détruite par ce produit.

Éviter le contact avec les feuilles, les tiges vertes et les fruits des cultures non visées, sinon ils risquent de subir des dommages aux cultures. Appliquer comme il est indiqué.

L'herbicide sylvicole **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** est appliqué sous forme de pulvérisation foliaire pour la lutte contre la plupart des plantes herbacées. Il peut être appliqué avec la majorité des pulvérisateurs industriels ou agricoles standard après dilution et mélange avec de l'eau, conformément aux directives indiquées sur la présente étiquette.

Pour lutter contre la végétation dans le dégagement des conifères, la préparation des sites et l'aménagement des emprises, on peut appliquer le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** avec un pulvérisateur aérien, un pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe, un humecteur ou un injecteur. Pour le dégagement des feuillus, la lutte contre la végétation sur les bords des chemins forestiers et les pépinières forestières, appliquer le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** avec un pulvérisateur terrestre, un humecteur ou un injecteur.

Pour que la surface foliaire de la végétation soit suffisante pour absorber l'herbicide, l'application doit se faire aux stades de croissance indiqués. Les plantes non levées, issues de rhizomes ou de racines de vivaces, ne seront pas réprimées par le traitement et continueront à croître.

2020-1059

2020-06-12

Les conditions extrêmement fraîches ou nuageuses au moment du traitement peuvent ralentir l'activité de ce produit et retarder l'apparition des effets visibles. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, se traduisant finalement par un brunissement complet de la partie aérienne de la plante et une détérioration de sa partie souterraine.

Le traitement contre la plupart des plantes herbacées vivaces est plus efficace lorsqu'il est effectué aux stades de croissance plus avancés, près de la maturité. Ne pas appliquer en automne après le début de la chute des feuilles. Toujours utiliser la dose maximale recommandée de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** par hectare sur les espèces difficiles à détruire ou lorsque la végétation est dense.

Une forte pluie immédiatement après l'application peut lessiver le feuillage; il peut alors être nécessaire de faire un nouveau traitement. Ne pas appliquer si une averse est prévue au moment du traitement. Le traitement des mauvaises herbes et des plantes herbacées qui croissent dans des conditions difficiles (sécheresse, maladie, infestation parasitaire, etc.) peut s'avérer moins efficace. Il en va de même pour le traitement des plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière. Le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** n'exerce aucun effet résiduel. Pour les meilleurs résultats, couvrir uniformément et complètement le feuillage de solution de pulvérisation, mais pas jusqu'au point de ruissellement.

8 AVIS À L'UTILISATEUR

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

9 INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET D'APPLICATION

9.1 MÉLANGE

Pulvérisateurs terrestres, aériens ou industriels : verser dans le réservoir de pulvérisation la moitié de la quantité d'eau requise. Ajouter la quantité nécessaire de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** (voir la section **9.2** ou **13**) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le tuyau de remplissage sous le niveau de la solution de pulvérisation, afin de réduire la formation de mousse. Retirer le tuyau du réservoir immédiatement après le remplissage, afin d'éviter tout retour de la solution de pulvérisation dans la source d'eau (à cette fin, un clapet de non-retour devrait être installé). L'utilisation d'un agitateur mécanique peut favoriser la formation excessive de mousse. Les canalisations de dérivation devraient ramener le liquide au fond du réservoir.

9.2 APPLICATION

Appliquer la solution de pulvérisation avec un pulvérisateur bien entretenu et calibré pouvant débiter le volume désiré. S'il s'agit d'un pulvérisateur à rampe, utiliser des buses à jet plat.

Généralités : Pour détruire la plupart des plantes herbacées, des broussailles et des arbres ou en arrêter la croissance, appliquer 2.4 à 4.8 L de ce produit par hectare avec un pulvérisateur aérien, un pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe ou un nébulisateur, ou en appliquer une solution à 1 % ou à 2 % avec un pulvérisateur à main à haut volume.

Préparation des sites : Si, pour détruire les plantes herbacées vivaces, on utilise un pulvérisateur aérien,

2020-1059

2020-06-12

un pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe ou un nébulisateur, appliquer 5.6 à 9.6 L de ce produit par hectare, comme il est indiqué, dans le volume conseillé d'eau propre, sur le feuillage et la végétation en pleine croissance.

Nota : Si on se sert d'un humecteur, voir la section **12.5** pour la concentration à utiliser.

Pour lutter contre les mauvaises herbes vivaces, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés, appliquer le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** en traitement généralisé, à raison de 20 à 300 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa. Pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles énumérées, appliquer le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** en traitement généralisé, à raison de 20 à 100 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa.

10 MATÉRIEL D'APPLICATION

10.1 PULVÉRISATEURS AÉRIENS

Utiliser les doses recommandées de cet herbicide dans 20 à 100 L d'eau par hectare. À mesure qu'augmente la densité de la végétation, augmenter le volume de solution de pulvérisation, dans la fourchette permise, afin d'assurer une couverture complète. Les grosses gouttelettes risquent moins d'être entraînées par le vent, donc ne pas utiliser des buses ou une configuration de buses produisant de fines gouttelettes. Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de solution de pulvérisation en augmentant la pression aux buses. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système électronique de positionnement (GPS) équivalent.

Bien laver l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque jour de pulvérisation, pour en enlever les résidus de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** qui se sont accumulés au cours de la pulvérisation ou à la suite d'un déversement. LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATTERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE. Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aérospatiale MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

10.2 PULVÉRISATEURS À RAMPE

POUR LUTTER CONTRE LES PLANTES HERBACÉES, LES BROUSSAILLES LIGNEUSES ET LES ARBRES ÉNUMÉRÉS DANS LA SECTION 11, UTILISER UN PULVÉRISATEUR À RAMPE CLASSIQUE — Appliquer ce produit dans 100 à 300 L d'eau propre par hectare, en traitement généralisé, à une pression ne dépassant pas 275 kPa.

10.3 PULVÉRISATEURS SANS RAMPE

POUR LUTTER CONTRE LES PLANTES HERBACÉES, LES BROUSSAILLES LIGNEUSES ET LES ARBRES ÉNUMÉRÉS DANS LA SECTION 11, UTILISER UN PULVÉRISATEUR SANS RAMPE (À BUSES GROUPEES, PAR EXEMPLE) — Appliquer ce produit dans 100 à 350 L d'eau propre par hectare, en traitement généralisé, à une pression ne dépassant pas 275 kPa.

10.4 PULVÉRISATEURS À DOS, À MAIN ET À VOLUME ÉLEVÉ

La pulvérisation à volume élevé fait appel à l'utilisation de lances de pulvérisation ou autres dispositifs à buses pour faire un traitement dirigé sur les mauvaises herbes, les broussailles et les arbres. Toujours employer une pulvérisation grossière (grosses gouttes). Ne pas pulvériser la solution de pulvérisation sur

2020-1059

2020-06-12

les plantes désirables.

Mélange : Mélanger la quantité requise de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** et l'eau dans un contenant de plus grande capacité. Remplir le pulvérisateur avec la solution de pulvérisation. Sauf indication contraire, préparer une solution à 1 % de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** (1 L de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** pour 100 L d'eau). Une solution à 2 % (2 L de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** pour 100 L d'eau) devrait être utilisée sur les vivaces plus coriaces.

Application : Pulvériser uniformément et de façon à obtenir une couverture complète. Appliquer de manière à mouiller les plantes. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. L'application avec une lance de pulvérisation doit être dirigée avec soin, de façon à ne pas pulvériser la solution de pulvérisation sur les plantes désirables.

10.5 HUMECTEURS À CORDES, À BROSSES ET À ROULEAUX

Ces dispositifs permettent d'appliquer la solution de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** directement sur les plantes nuisibles par contact avec une matière absorbante contenant la solution herbicide. Les plantes nuisibles doivent être plus hautes que la végétation désirable, afin d'éviter tout contact avec cette dernière.

Mélange : Mélanger la quantité requise de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** et l'eau dans un contenant de plus grande capacité. Utiliser cette solution dans l'humecteur à cordes, à brosses ou à rouleaux.

10.6 NÉBULISATEURS

POUR LUTTER CONTRE LES PLANTES HERBACÉES, LES BROUSSAILLES LIGNEUSES ET LES ARBRES ÉNUMÉRÉS DANS LA SECTION 11 — Utiliser la dose conseillée de ce produit dans au moins 200 L d'eau par hectare.

11 VÉGÉTATION DÉTRUITE

VOICI UNE LISTE PARTIELLE DES ESPÈCES DE MAUVAISES HERBES VIVACES, DE BROUSSAILLES LIGNEUSES ET D'ARBRES DÉTRUITES.

11.1 GRAMINÉES VIVACES ET CYPÉRACÉES DÉTRUITES

Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>
Orge queue d'écureuil	<i>Hordeum jubatum</i>
Pâturin compressé	<i>Poa compressa</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Quenouille à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>
Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i>

11.2 DICOTYLÉDONES VIVACES DÉTRUITES

Apocyn chanvrin	<i>Apocynum cannabinum</i>
Armoise absinthe	<i>Artemisia absinthium</i>

2020-1059

2020-06-12

Asclépiade de Syrie	<i>Asclepias syriaca</i>
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Cranson dravier	<i>Cardaria draba</i>
Herbe à la puce	<i>Rhus radicans</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Linaigrette	<i>Eriophorm chamissionis</i>
Linaire vulgaire	<i>Linaria vulgaris</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Luzerne	<i>Medicago spp.</i>
Lythrum salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>
Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Renouée japonaise	<i>Polygonum cuspidatum</i>

11.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES DÉTRUITS

Aulne	<i>Alnus spp.</i>
Bouleau	<i>Betula spp.</i>
Cerisier	<i>Prunus spp.</i>
Chèvrefeuille velu	<i>Lonicera villosa</i>
Comptonie*	<i>Comptonia peregrina</i>
Érable	<i>Acer spp.</i>
Framboisier / ronce élégante	<i>Rubus spp.</i>
Kalmia à feuilles étroites*	<i>Kalmia angustifolia</i>
Peuplier	<i>Populus spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Rhododendron du Canada**	<i>Rhododendron canadense</i>
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga spp.</i>
Saule**	<i>Salix spp.</i>
Spirée à larges feuilles**	<i>Spiraea latifolia</i>
Symphorine de l'Ouest	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>
Thuja	<i>Thuja spp.</i>
Viorne cassinoïde*	<i>Viburnum cassinoides</i>

* Appliquer sous forme de solution à 1 % ou à 2 %.

** Arrêt de la croissance seulement.

2020-1059

2020-06-12

Pulvériser la solution de pulvérisation de façon à couvrir uniformément et complètement les feuilles et les tiges vertes, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur la végétation désirable non visée, sinon celle-ci risque de subir de graves dégâts.

Contre les dicotylédones vivaces, traiter quand la plupart ont atteint le début du stade du bouton ou du bourgeon. Contre les graminées annuelles et vivaces, traiter quand la plupart ont au moins 20 cm de haut (au stade 3 ou 4 feuilles). Si on a tondu, travaillé ou scarifié les plantes herbacées, ne pas traiter tant que les repousses n'auront pas atteint les stades de croissance conseillés, sinon le traitement sera moins efficace. Après une faible gelée, on peut traiter la plupart des plantes herbacées, pourvu que leurs feuilles soient encore vertes et qu'elles soient en pleine croissance lors du traitement. Ne pas traiter après la première gelée dommageable. Après le traitement, attendre 7 jours ou plus avant de travailler le sol ou de le remuer autrement. Pour lutter contre les mauvaises herbes qui se régénéreront à partir de leurs parties souterraines ou de leurs graines, des traitements répétés seront peut-être nécessaires.

12 MODE D'EMPLOI

12.1 USAGES RESTREINTS : AMÉNAGEMENT DES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES

Traitement terrestre ou par voie aérien des sites de plus de 500 ha (aménagement des forêts)

Traitement par voie aérien des sites de 500 ha ou moins (aménagement des terres boisées)

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : N'utiliser ce produit que de la façon autorisée; se renseigner auprès des autorités locales de réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation qui pourraient être exigés. Ne pas appliquer sur les eaux peuplées de poissons ou utilisées à des fins domestiques. Ne pas utiliser là où un effet négatif sur l'eau domestique ou les espèces aquatiques est probable. Pour diminuer le risque de dérive sur les plantes non visées et les espèces aquatiques quand le traitement des sites sylvicoles se fait par voie aérien, prévoir des zones tampons appropriées.

12.1.1 Préparation des sites

Pour lutter contre les plantes herbacées, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés dans la section **11**, faire un traitement généralisé à la dose conseillée dans la section **9** ou **13**. Contre les broussailles et les arbres, traiter quand ils sont en pleine croissance et en pleine feuillaison. Pour les meilleurs résultats, traiter à la fin de l'été ou au début de l'automne. Les feuilles peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Après avoir préparé un site en y appliquant ce produit, on peut planter n'importe quelle essence forestière.

12.1.2 Dégagement des conifères

Pour lutter contre les plantes herbacées, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés dans la section **11**, faire un traitement généralisé à la dose conseillée dans la section **9**, afin de dégager de la concurrence les espèces de conifères suivantes :

Épinette	<i>Picea spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>

2020-1059
2020-06-12

Sapin	<i>Abies spp.</i>
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga spp.</i>
<p>Pour le dégagement des plants d'épinettes repiqués en été (<i>Picea glauca</i>, <i>P. engelmannii</i> et leurs hybrides), appliquer 2.4 à 4.8 L de ce produit par hectare de plantation. Le traitement doit se faire l'année même du repiquage et pas moins de 18 jours après celui-ci. Les bourgeons des plants à traiter doivent visiblement s'être formés et avoir durci après induction de dormance en pépinière. Là où les plantes herbacées et les arbustes poussent vite, on peut s'attendre à ce qu'un tel traitement précoce de dégagement soit nécessaire. Celui-ci détruira la plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces ou en arrêtera la croissance. Il faut que le traitement se fasse après la formation des bourgeons définitifs. Si le traitement se fait pendant que les conifères sont en pleine croissance, ceux-ci risquent de subir des dégâts. Éviter de traiter les pousses d'août. Les feuilles des broussailles et des arbres indésirables peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Pour le dégagement des conifères, traiter là où les conifères sont établis depuis plus d'un an. Ne pas remuer la végétation juste avant le traitement ni tant qu'il n'y aura pas de signes après le traitement. Les symptômes de toxicité mettent longtemps à se manifester, surtout chez les plantes ligneuses traitées à la fin de l'automne. Les conifères ainsi traités risquent de subir des dégâts, surtout s'il y a recoupement du jet de pulvérisation, si on utilise la dose maximale ou si le traitement se fait pendant que les conifères sont en pleine croissance.</p> <p>NOTA : Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, il est conseillé d'utiliser ce produit en traitement dirigé plutôt qu'en traitement généralisé (voir la section 12.3, « Pulvérisations dirigées »). NE PAS traiter les arbres de Noël l'année prévue de leur récolte.</p>	

12.2 USAGES NON RESTREINTS : AMÉNAGEMENT DES TERRES BOISÉES

Traitement des sites de 500 ha ou moins

12.2.1 Préparation des sites (au sol seulement) et lutte contre la végétation sur les bords de chemins forestiers (au sol seulement) et dans les emprises

Pour lutter contre les plantes herbacées, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés dans la section 11, faire un traitement généralisé à la dose conseillée dans la section 9. Contre les dicotylédones vivaces, traiter quand la plupart ont atteint le début du stade du bouton ou du bourgeon. Contre les graminées vivaces, traiter quand la plupart ont 20 cm de haut. Contre les broussailles et les arbres, traiter quand ils sont en pleine croissance et en pleine feuillaison. Pour les meilleurs résultats, traiter à la fin de l'été ou au début de l'automne. Les feuilles peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Après avoir préparé un site en y appliquant ce produit, on peut planter n'importe quelle essence forestière.

12.2.2 Dégagement des conifères (au sol seulement)

Pour lutter contre les plantes herbacées, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés dans la section 11, faire un traitement généralisé à la dose conseillée dans la section 9 ou 13, afin de dégager de la concurrence les espèces de conifères suivantes :

Épinette	<i>Picea spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Sapin	<i>Abies spp.</i>
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga spp.</i>

2020-1059

2020-06-12

Pour le dégagement des plants d'épinettes repiqués en été (*Picea glauca*, *P. engelmannii* et leurs hybrides), appliquer 2.4 à 4.8 L de ce produit par hectare de plantation. Le traitement doit se faire l'année même du repiquage et pas moins de 18 jours après celui-ci. Les bourgeons des plants à traiter doivent visiblement s'être formés et avoir durci après induction de dormance en pépinière. Là où les plantes herbacées et les arbustes poussent vite, on peut s'attendre à ce qu'un tel traitement précoce de dégagement soit nécessaire. Celui-ci détruira la plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces ou en arrêtera la croissance. Il faut que le traitement se fasse après la formation des bourgeons définitifs. Si le traitement se fait pendant que les conifères sont en pleine croissance, ceux-ci risquent de subir des dégâts. Éviter de traiter les pousses d'août. Les feuilles des broussailles et des arbres indésirables peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Pour le dégagement des conifères, traiter là où les conifères sont établis depuis plus d'un an. Ne pas remuer la végétation juste avant le traitement ni tant qu'il n'y aura pas de signes après le traitement. Les symptômes de toxicité mettent longtemps à se manifester, surtout chez les plantes ligneuses traitées à la fin de l'automne. Les conifères ainsi traités risquent de subir des dégâts, surtout s'il y a recoupement du jet de pulvérisation, si on utilise la dose maximale ou si le traitement se fait pendant que les conifères sont en pleine croissance.

NOTA : Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, il est conseillé d'utiliser ce produit en traitement dirigé plutôt qu'en traitement généralisé (voir la section **12.3**, « Pulvérisations dirigées »). NE PAS traiter les arbres de Noël l'année prévue de leur récolte.

12.3 PULVÉRISATIONS DIRIGÉES

12.3.1 Dégagement des conifères

Utiliser ce produit pour lutter contre les espèces herbacées et ligneuses énumérées dans la section **11**. Traiter quand les espèces indésirables sont en pleine croissance et en pleine feuillaison. Ce produit ne lutte pas contre les mauvaises herbes avant leur levée. Pour lutter contre les mauvaises herbes qui se régénéreront à partir de leurs parties souterraines ou de leurs graines, des traitements répétés seront peut-être nécessaires. Les feuilles des espèces indésirables peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre.

Contre les dicotylédones vivaces, traiter quand la plupart ont atteint le début du stade du bouton ou du bourgeon. Contre les graminées annuelles et vivaces, traiter quand la plupart ont 20 cm de haut (au stade 3 ou 4 feuilles). Diriger le jet de façon à mouiller complètement le feuillage de la végétation indésirable. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Les conifères risquent de subir des dégâts si on y applique ce produit pendant qu'ils sont en pleine croissance (avant leur lignification). On doit alors prendre les mesures nécessaires pour que la solution de pulvérisation, le brouillard ou la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage et l'écorce verte des conifères cultivés.

On peut appliquer le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** sur les sites régénérés avec les espèces suivantes (liste partielle) : **épinette** (*Picea spp.*), **pin** (*Pinus spp.*), **pruche** (*Tsuga spp.*) et **sapin de Douglas** (*Pseudotsuga spp.*). Aucun intervalle de temps n'est nécessaire entre la plantation des arbres et l'application du produit. Pour les doses, les instructions d'application et la végétation détruite, voir les sections **9** et **11**. Ne pas laisser la solution de pulvérisation entrer en contact avec les feuilles, les tiges vertes et les fruits des cultures non visées, sinon ceux-ci risquent d'être tués ou de subir de graves dégâts.

12.3.2 Dégagement des feuillus (au sol seulement)

Utiliser ce produit pour lutter contre les plantes herbacées et les broussailles ligneuses énumérées dans la section **11**. Traiter quand les espèces indésirables sont en pleine croissance et en pleine feuillaison. Ce

2020-1059

2020-06-12

produit n'agit pas sur les plantes avant leur levée. Pour lutter contre les espèces qui se régénéreront à partir de leurs tiges souterraines ou de leurs graines, des traitements répétés seront peut-être nécessaires. Lors du traitement, les feuilles des espèces indésirables peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Utiliser un jet dirigé pour bien couvrir le feuillage de la végétation indésirable. Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la solution, le brouillard ou la dérive de pulvérisation d'entrer en contact avec le feuillage et l'écorce verte cultivés.

On peut appliquer le **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** sur les sites régénérés avec les espèces suivantes (liste partielle) : **frêne** (*Fraxinus spp.*), **noyer** (*Juglans spp.*), **tilleul** (*Tilia spp.*), **cerisier** (*Prunus spp.*), **chêne** (*Quercus spp.*), **orme** (*Ulmus spp.*) et **peuplier** (*Populus spp.*). On peut appliquer le produit aussitôt après le repiquage. Pour les doses et le matériel d'application, voir les sections **9** et **10**.

12.4 PÉPINIÈRES FORESTIÈRES (au sol seulement)

On peut utiliser ce produit pour lutter contre la plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces soit avant l'établissement de la plantation, pour préparer le site, soit après l'établissement de la plantation, sous forme de pulvérisation dirigée.

On peut traiter, après leur établissement, les plantations de feuillus suivants : **frêne** (*Fraxinus spp.*), **caragan** (*Caragana spp.*), **cerisier** (*Prunus spp.*), **orme** (*Ulmus spp.*), **lilas** (*Syringa spp.*), **érable** (*Acer spp.*), **sorbier** (*Sorbus spp.*), **peuplier** (*Populus spp.*), **chalef** (*Elaeagnus spp.*) et **saule** (*Salix spp.*).

On peut traiter, avant ou après leur établissement, les plantations de conifères suivants : **sapin** (*Abies spp.*), **genévrier** (*Juniperus spp.*), **pin** (*Pinus spp.*), **épinette** (*Picea spp.*) et **if** (*Taxus spp.*). LA SOLUTION DE PULVÉRISATION NE PEUT ENTRER EN CONTACT QU'AVEC L'ÉCORCE MATURE. ÉVITER LE CONTACT DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION AVEC LE FEUILLAGE ET L'ÉCORCE VERTE DES PLANTES ÉTABLIES LORS DU TRAITEMENT DIRIGÉ. Pour les doses et les instructions d'application, voir la section **9**. NE PAS APPLIQUER PAR TEMPS VENTEUX NI DANS D'AUTRES CONDITIONS FAVORABLES À LA DÉRIVE. Si on a tondu ou travaillé les mauvaises herbes, ne pas traiter tant que les repousses n'auront pas atteint les stades de croissance conseillés.

Ce produit ne lutte pas contre les mauvaises herbes avant leur levée. Pour lutter contre les mauvaises herbes qui se régénéreront à partir de leurs parties souterraines ou de leurs graines, des traitements répétés seront peut-être nécessaires. NOTA : Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, il est conseillé d'utiliser ce produit en traitement dirigé plutôt qu'en traitement généralisé (voir la section **12.3**, « Pulvérisations dirigées »). NE PAS traiter les arbres de Noël l'année prévue de leur récolte.

12.5 TRAITEMENTS SÉLECTIFS

12.5.1 Traitement par humectation

On peut appliquer ce produit avec un humecteur, après l'avoir dilué et bien mélangé avec de l'eau, sur les mauvaises herbes énumérées dans la section **11**. On peut l'utiliser dans n'importe quel site forestier indiqué sur la présente étiquette. L'humecteur permet d'appliquer la solution herbicide sur les mauvaises herbes en frottant celles-ci avec un matière absorbante contenant la solution herbicide. Il faut que l'humecteur soit conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher le contact de la solution herbicide avec la végétation désirable, sauf lorsqu'il s'agit de dégager des conifères bien aoûtés (voir la section **12**); dans ce cas, un léger contact entre l'humecteur et le conifère est acceptable. Là où l'infestation est forte, ralentir afin d'assurer une bonne saturation de l'humecteur et d'en améliorer ainsi le rendement. Pour les meilleurs résultats, faire deux applications en sens contraire l'une de l'autre.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION DÉSIRABLE. Si la solution herbicide entre en contact avec la végétation désirable, elle risque d'y causer des dégâts ou de la détruire. L'applicateur doit être réglé de façon à ce que le point de contact des cordes, des brosses ou des rouleaux soit situé à au moins

2020-1059

2020-06-12

5 cm au-dessus de la végétation désirable. Les gouttes ou la mousse de la solution de pulvérisation tombant sur la végétation désirable peuvent en provoquer la décoloration, le rabougrissement ou la destruction. L'application doit se faire quand les plantes nuisibles sont au moins 15 cm plus hautes que la végétation désirable. Plus la surface de la plante nuisible exposée à la solution herbicide est grande, plus le traitement a une chance d'être efficace. Les plantes nuisibles qui n'entrent pas en contact avec l'herbicide ne seront pas atteintes. En présence de touffes denses de végétation, dans les cas de forte infestation, ou lorsque la hauteur des plantes nuisibles n'est pas uniforme, il est possible que certaines plantes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Des traitements additionnels peuvent alors s'avérer nécessaires.

REMARQUES

- Maintenir l'humecteur en bon état de marche. Éviter tout dégoûlement sur la végétation désirable.
- Régler la hauteur de l'humecteur de manière à assurer un bon contact avec les plantes nuisibles.
- Maintenir les surfaces d'humectation propres.
- Maintenir les cordes, les brosses ou les rouleaux saturés de solution herbicide au bon degré.
- NE PAS utiliser un traitement par humectation sur des plantes humides.
- NE PAS travailler à une vitesse inférieure à 4 km/h ou supérieure à 10 km/h.
- L'efficacité du traitement peut dépendre de la vitesse d'application. Pour assurer une bonne couverture des plantes nuisibles, réduire la vitesse du véhicule dans les zones très infestées.
- Ne pas oublier que, sur un terrain en pente, la solution peut se déplacer sur l'humecteur, et ainsi dégoutter de l'extrémité la plus basse et sécher sur l'extrémité la plus haute.
- L'efficacité des traitements peut varier selon le type d'applicateur utilisé. Dans le cas des humecteurs, les cordes, les brosses ou les rouleaux, de même que leur orientation, doivent permettre à une quantité suffisante de solution herbicide d'entrer en contact avec les plantes nuisibles.
- Toujours s'assurer que la matière absorbante, quel que soit le type d'humecteur, n'est pas sursaturée, de façon à éviter que l'herbicide dégoutte sur la végétation désirable.
- Vider l'humecteur et bien en rincer les pièces à l'eau immédiatement après avoir utilisé ce produit.

Pour un traitement par humectation, préparer une solution à 33 % en mélangeant 1 L de ce produit avec 2 L d'eau.

12.5.2 Traitement par injection

On peut lutter contre la végétation ligneuse en y injectant ce produit. Appliquer celui-ci, au moyen d'un équipement permettant de pénétrer dans les tissus vivants, à la dose d'au moins 0,4 mL (non dilué ou dilué moitié-moitié avec de l'eau) pour 5 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Espacer uniformément les entailles autour du tronc, sous les branches principales. Le traitement peut se faire à n'importe quel moment de l'année, sauf par temps froid, quand on ne peut pas faire pénétrer l'injecteur assez profondément, ou au printemps, quand les arbres sont en pleine sève. À cette dose, la maîtrise peut ne pas être satisfaisante pour les arbres dont le diamètre de tronc dépasse 20 cm. Il est possible que la maîtrise complète ne se manifeste pas avant 1 ou 2 ans après le traitement.

Voici une liste partielle des espèces détruites :

Aulne *Alnus* spp.

2020-1059

2020-06-12

Bouleau	<i>Betula</i> spp.
Cerisier	<i>Prunus</i> spp.
Érable*	<i>Acer</i> spp.
Peuplier	<i>Populus</i> spp.
Pin	<i>Pinus</i> spp.
Pruche	<i>Tsuga</i> spp.
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga</i> spp.
Saule	<i>Salix</i> spp.
Thuja	<i>Thuja</i> spp.

* Chez l'érable à grandes feuilles, ce traitement ne permet qu'un arrêt de la croissance; le traitement à la fin de l'automne permet d'obtenir un résultat optimal.

12.5.3 Traitement des souches ou de surface

On peut lutter contre les végétaux ligneux en appliquant ce produit sur la souche des arbres qui viennent d'être coupés, ce qui en préviendra la repousse. Puisque qu'on utilise une solution concentrée, il faut que l'application se fasse à basse pression, c.-à-d. avec une burette ou un dispositif similaire. Pour obtenir des résultats optimaux, il faut appliquer ce produit, à la dose prescrite, immédiatement (c.-à-d. moins de 5 minutes) après avoir coupé l'arbre. Ne traiter que le cambium de la surface coupée. Appliquer la solution herbicide à une dose équivalant à au moins 0,4 mL de **FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE** pour tous les 5 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Ne pas traiter le reste de la souche ni les racines exposées, parce que ce produit ne pénètre pas dans l'écorce.

Ce traitement peut se faire à n'importe quel moment de l'année, sauf quand les arbres sont en pleine sève ou par temps de gel (il est alors impossible d'appliquer la solution). On peut additionner la solution d'un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces on a traitées. Il est possible que les résultats ne se manifestent complètement que 1 ou 2 ans après le traitement. Pour une liste partielle des espèces maîtrisées, voir la section **12.5.2**.

2020-1059

2020-06-12

13 TABLEAU DES DOSES ET DES USAGES DE FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE

Site d'emploi	Méthode d'application	Moment de l'application	Dose de FORZA BIO 450 HERBICIDE SYLVICOLE	Volume d'eau	Commentaires sur l'application
Préparation des sites	Pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe	À la pleine feuillaison (en été ou au début de l'automne)	2.4 à 4.8 L/ha	100 à 300 L/ha	Contre les érables, les aulnes, <i>Rubus spp.</i> et les saules*, utiliser la dose maximale. Contre les mauvaises herbes vivaces, utiliser 5.6 à 9.6 L/ha. Aucun délai n'est nécessaire avant la plantation.
	Pulvérisateur à main ou à dos à haut volume		Solution 1 % à 2 %	Pulvériser de façon à mouiller	
	Nébulisateur		2.4 à 4.8 L/ha	200 L/ha	* Répression seulement.
	Pulvérisateur aérien		2.4 à 4.8 L/ha	20 à 100 L/ha	Comme ci-dessus. NOTA : L'épandage aérien est un usage restreint. Suivre les directives sur les permis.
Dégagement des conifères	Pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe	En août ou en septembre, après la formation des bourgeons définitifs (après l'aoûtement)	2.4 à 4.8 L/ha	100 à 300 L/ha	Contre les érables, les aulnes, <i>Rubus spp.</i> et les saules*, utiliser la dose maximale. Lutte aussi contre les plantes herbacées et les mauvaises herbes. Éviter la dérive. Éviter de traiter les pousses d'août.
	Pulvérisateur à main ou à dos à haut volume		Solution 1 % à 2 %	Pulvériser de façon à mouiller	
	Nébulisateur		2.4 à 4.8 L/ha	200 L/ha	* Répression seulement.
	Pulvérisateur aérien		2.4 à 4.8 L/ha	20 à 100 L/ha	Comme ci-dessus. NOTA : L'épandage aérien est un usage restreint. Suivre les directives sur les permis.
Dégagement des feuillus ou des	Pulvérisateur à main ou à dos à haut	À la pleine feuillaison (en été ou au début de	Solution 1 % à 2 %	Pulvériser de façon à mouiller	Appliquer directement sur les espèces visées. Éviter la dérive sur les

2020-1059
2020-06-12

conifères	volume (Pulvérisation dirigée)	l'automne)			espèces non visées.
Pépinières forestières	Pulvérisation de préplantation	Quand les mauvaises herbes sont en pleine croissance	Consulter la section 9, « Instructions de mélange et d'application ».	Aucun délai n'est nécessaire avant la plantation.	
	Pulvérisation dirigée			Appliquer directement sur les espèces visées. Éviter la dérive.	

^{MC} **FORZA BIO 450** est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.